

L'autonomie doit être distinguée de l'indépendance (Singly, 2000). En effet, les individus maîtrisent aujourd'hui de plus en plus tôt certains aspects de leur vie, sans pour autant avoir acquis une quelconque indépendance économique. Dans les sociétés modernes, l'autonomie sans indépendance est la définition même de l'adolescence. Tout un ensemble de travaux, de nature anthropologique (Ethnologie Française, à paraître 2010), montrent que cette autonomie des adolescents – dans la gestion de leurs relations amicales, dans leurs sorties, dans l'affirmation de leurs goûts et dans leurs choix culturels – est de plus en plus précoce et de moins contrôlée par les instances de socialisation que sont la famille et l'école.

L'autonomie est donc beaucoup plus précoce qu'elle ne l'était autrefois, mais l'indépendance est au contraire de plus en plus tardive, du fait de la prolongation des études (stoppée cependant depuis quelques années) et du retard de la stabilisation dans l'emploi. C'est ainsi qu'apparaît une phase intermédiaire entre l'adolescence et l'âge adulte, qu'on pourrait appeler « post-adolescence », combinant un degré plus ou moins élevé d'autonomie et des formes de semi-indépendance. Le mode de vie étudiant est le plus typique à cet égard : les étudiants possèdent souvent, surtout en province, une autonomie résidentielle (grâce aux aides des parents, aux aides au logement et éventuellement aux « petits boulots ») sans avoir rompu les liens avec la famille et en profitant toujours de son soutien affectif et matériel. Ces étudiants retournent d'ailleurs périodiquement chez leurs parents avec leur « paquet de linge sale ». Ce modèle, typiquement français, s'est répandu dans d'autres catégories de jeunes et notamment des jeunes actifs en phase de stabilisation professionnelle.

Les particularités du modèle français d'accès à l'indépendance

Il est caractéristique du modèle français, intermédiaire entre le modèle nordique et le modèle méditerranéen (Van de Velde, 2008). Le modèle nordique est fondé sur une culture très exigeante de l'autonomie et de l'indépendance : tout jeune, à partir de 18 ans au Danemark par exemple, est considéré comme détaché de sa famille et la société a le devoir d'accompagner et d'aider cette prise d'indépendance. C'est ce qui justifie, dans certains de ces pays, une conception universaliste des aides à la jeunesse : puisqu'à partir d'un certain âge un jeune est considéré comme détaché de sa famille, il n'y a aucune raison de prendre en compte les revenus de cette dernière dans la modulation des aides aux jeunes. Cette conception met donc l'accent sur le caractère très spécifique et universel de cette phase de la vie, indépendamment des autres déterminations sociales, et justifiant un accompagnement fort et indifférencié des politiques publiques. Mais elle est fondée aussi sur une culture de l'autonomie et des normes, très fortement ancrées dans la conscience collective.

Le modèle méditerranéen est, on le sait, un modèle familialiste. C'est essentiellement la famille qui accompagne le jeune durant la transition vers l'âge adulte. Cela ne veut pas dire du tout d'ailleurs, que les jeunes ont pour autant renoncé à leur autonomie : ils renoncent certes durant cette phase de transition à beaucoup d'attributs de l'indépendance, dont un de plus importants le logement personnel, mais ils jouissent à peu près du même degré d'autonomie que les jeunes français : ils reçoivent leurs amis, sortent, ont des relations amoureuses, bref ils vivent leur vie de jeunes. La *famiglia lunga* à l'italienne, par exemple, s'est perpétuée en s'adaptant et en montrant une remarquable souplesse. Certains sociologues avancent par ailleurs que ce modèle peut avoir une composante « stratégique » : en repoussant le moment

de l'indépendance, les jeunes accumulent des ressources qui leur permettront de réunir les conditions les plus favorables pour accéder à l'indépendance.

Le modèle français paraît intermédiaire entre le modèle d'accompagnement public nordique et le modèle familialiste méditerranéen : les jeunes français sont plus aidés que les jeunes italiens ou espagnols (notamment par les aides au logement) mais moins que les danois. Leur âge de départ du domicile familial est également intermédiaire et le rôle des parents est lui aussi spécifique. Un sociologue italien (Sgritta, 2008) parle des jeunes italiens qui s'émancipent à *l'intérieur* de la famille ; on pourrait parler des jeunes français qui s'émancipent à *côté* de la famille. La particularité du modèle français est en effet cet éloignement progressif de la sphère familiale : les liens, résidentiels, matériels, affectifs, se distendent peu à peu et permettent de tenter des expériences, en autorisant des retours en arrière.

Ce modèle présente des qualités de souplesse par la plus grande continuité qu'il établit dans le franchissement des étapes familiales et résidentielles : des étapes intermédiaires sont possibles entre la dépendance familiale complète et la fondation de sa propre famille, permettant ainsi à certains jeunes de faire l'apprentissage progressif et mesuré des rôles adultes.

Ce modèle présente aussi des travers et des effets pervers. Tout d'abord, la continuité des itinéraires résidentiels et familiaux se combine à une discontinuité brutale des itinéraires professionnels, puisque le marché du travail français est fondé sur la dichotomie CDI/CDD et que l'instabilité de l'emploi s'est concentrée toujours plus sur les jeunes, alors que les adultes dans la force de l'âge ont été presque totalement épargnés. De ce fait, les jeunes français accèdent tardivement à une stabilisation de leur situation professionnelle (même si heureusement la plupart d'entre eux y parviennent) et, en conséquence, la transition familiale, – de processus d'apprentissage des rôles adultes – peut se transformer pour certains en une forme d'enfermement dans une situation de dépendance adolescente.

Ces situations d'enfermement dans un statut d'adolescent contraint concernent surtout des garçons de faible niveau scolaire. Relativement aux diplômés, la situation des jeunes non diplômés s'est dégradée depuis vingt ans et beaucoup de ces jeunes sont contraints à une cohabitation forcée avec les parents pendant de longues années après la fin précoce de leur scolarité. Ils vivent donc une prolongation de l'adolescence – une autonomie sans indépendance – bien au-delà de la fin de cet âge biologique ce qui est évidemment une source de grande tension. Les jeunes filles de même niveau choisissent plus souvent de fonder une famille et de renoncer à exercer une activité professionnelle.

Un autre travers du modèle français d'accompagnement familial est qu'il génère de fortes inégalités entre les jeunes selon qu'ils disposent ou non d'un réseau familial en capacité de les aider. Ces aides des parents peuvent se situer à trois niveaux. Les ressources monétaires évidemment et ce facteur est d'autant plus clivant qu'il existe un « trou » dans la protection sociale des jeunes puisqu'ils ont été exclus du bénéfice du RMI et que jusqu'à très récemment les conditions d'indemnisation du chômage leur étaient très défavorables. Le soutien affectif : beaucoup de travaux montrent que c'est le cumul de situations de précarité économique et d'isolement social (dans le cas de conflits avec les parents par exemple) qui peut conduire à des situations d'errance ou de grande pauvreté. Le capital informationnel enfin : dans un système de plus en plus touffu et complexe d'accès aux filières de formation et aux métiers, l'information devient une ressource stratégique, très inégalement répartie entre les jeunes, notamment en fonction de la qualité de leurs réseaux sociaux et familiaux.

D'une manière générale les politiques publiques n'ont pas pris toute la mesure de la transformation des modes d'accès à l'âge adulte et de la nécessité d'un accompagnement public de la transition longue vers l'âge adulte qui est devenue une donnée structurelle, accompagnement qui viendrait compenser les carences de l'accompagnement familial lorsque celui-ci fait défaut ou est insuffisant et qui introduirait ainsi plus d'équité dans les transitions vers l'âge adulte.

Faut-il répudier le modèle français d'accès à l'autonomie-indépendance ?

Ce débat est bien sûr ouvert, mais il n'est pas sûr que les jeunes français eux-mêmes ou une majorité d'entre eux le souhaiteraient. En effet, le modèle alternatif qui vient à l'esprit est le modèle nordique, mais celui-ci est fondé certes sur des droits étendus, inconnus en France, mais aussi sur une injonction à l'autonomie et des normes d'âge qui ne sont peut-être pas dans la tradition française.

Il semblerait peut-être plus raisonnable et plus efficace de conserver la souplesse et la progressivité du modèle français d'accès à l'indépendance en tentant d'en corriger les travers et les inégalités. Cela pourrait conduire notamment :

- A combler les « trous » de la protection sociale des jeunes en phase de transition professionnelle instable
- A réfléchir aux réformes du marché du travail conduisant à atténuer la discontinuité brutale CDI/CDD (voir les propositions de Cahuc Kramatz)
- A mettre en place une politique résolue de lutte contre l'échec scolaire
- A mettre en place une véritable politique d'information-orientation accessible à tous les jeunes et plus lisible que les dispositifs disparates existants
- A réfléchir à une harmonisation et à une réaffectation des aides aux familles hébergeant des jeunes majeurs vers les jeunes eux-mêmes

Olivier Galland

15/05/2009

Références

Ethnologie Française (2010), « Nouvelles adolescences », n° 1-2010

Sgritta G. B., 2008, « Raisons culturelles et raisons pratiques : la famiglia lunga », in Cavalli A., Cicchelli V., et Galland O. (dir.), *Deux pays, deux jeunesses?*, Rennes, PUR.

Singly F. de (2000), « Penser autrement la jeunesse », *Lien social et Politiques*, n°, 43, p. 9-21

Van de Velde C. (2008), *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF